



17/07/2018 CNIL – Clôture de la mise en demeure contre Genesis Industries Limited

Categories : [Fil d'actualité RGPD](#)

Date : vendredi 20 juillet 2018

A la suite de la mise en demeure de la CNIL, les réponses apportées par Genesis et les contrôles ultérieurs de la CNIL ont permis de vérifier que la reconnaissance vocale, nécessaire pour que les jouets répondent aux questions posées par les enfants, n'est plus utilisée. Les discussions avec les jouets ne sont plus transférées vers les serveurs d'une société tierce hors UE et l'utilisation des jouets ne conduit plus à mettre en œuvre un traitement de données personnelles.

- [EN SAVOIR PLUS](#)
- [Consulter le fil d'actualité](#)